

TAXE SCOLAIRE

Les contribuables du Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) recevront leur facture de taxe scolaire pour l'exercice débutant le 1er juillet 2024 et se terminant le 30 juin 2025.

Veuillez noter les modalités suivantes :

La date d'envoi du compte de taxe : le 2 août 2024.

Dates d'échéance :

Date d'échéance du 1er versement : le 3 septembre 2024.

Date d'échéance du 2e versement (si applicable) : le 2 décembre 2024.

Intérêts :

10 % l'an pour le 1er juillet 2024 au 30 juin 2025, à compter de la date d'échéance (excepté les arrérages sur lesquels les intérêts sont applicables quotidiennement).

Modes de paiement :

1. Par paiement électronique (sur votre site bancaire, afin de nous ajouter comme fournisseur, faire la recherche avec le mot « OUTAOUAIS »);
2. Dans toutes les institutions financières;
3. Par la poste;
4. Au centre administratif du centre de services scolaire (Intérac disponible, aucune carte de crédit n'est acceptée).

Heures d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

- Veuillez noter que le centre administratif est fermé tous les vendredis du mois de juillet ainsi que du 20 juillet au 4 août 2024 inclusivement.

Tout contribuable qui a changé d'adresse ou n'a pas reçu sa facture de taxe scolaire est prié de communiquer avec le service de la taxe scolaire du CSSPO par téléphone au 819-771-4548, poste 856720, ou par courriel à taxe.srf@csspo.gouv.qc.ca afin d'éviter des frais supplémentaires. Pour des renseignements supplémentaires, veuillez vous référer à www.csspo.gouv.qc.ca/taxe-scolaire.